

L'Ajournement

provinces. Aucune de ces options n'était sans faille majeure et les avis divergeaient considérablement quant à la façon de procéder.

Quoi qu'il en soit, on s'est rapidement rendu compte que, si forte que fut notre position, nous n'avions guère d'espoir de faire infirmer cette décision provisoire et que nous risquions fort d'aboutir à une décision défavorable définitive. Dans les circonstances, on a décidé d'explorer la possibilité d'une solution négociée qui protégerait au maximum les intérêts canadiens.

Il est certain que l'entente signée le 30 décembre correspond pleinement à ces objectifs. Comme l'a déjà signalé la ministre, elle reconnaît le droit souverain des provinces de gérer leurs propres richesses naturelles. Elle garantit que tout revenu supplémentaire restera au Canada. Enfin, elle évite le précédent que constituerait l'application par les États-Unis de mesures

législatives compensatoires, qui pourrait avoir des répercussions extrêmement néfastes non seulement sur le commerce du bois d'oeuvre, mais aussi sur une vaste gamme d'autres produits liés à nos ressources naturelles.

Les États-Unis ont exercé de fortes pressions durant ces négociations et le règlement qu'ils visaient aurait été beaucoup moins avantageux pour le Canada. Nous avons réussi à résister aux pressions et à imposer nos conditions. A mon avis, l'entente représente la meilleure solution possible à une question longue et difficile.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures, demain en conformité du paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

M. Des Brosses (Georgiy-Préscoitt-Russell): Monsieur le Président, je souleve la question de privilège. Hier, après la période des questions, j'ai accordé des entrevues aux médias de la région orientale en dehors de la Chambre des communes. Au cours de mes conversations avec les journalistes, ces derniers m'ont demandé au sujet du rapport de comité sur l'embargoement des déverseurs rémunérés, rapport qui sera déposé plus tard aujourd'hui à la Chambre des communes. Bien que je ne sois pas en mesure de citer précisément le rapport au cours de mes observations sur le thème général de l'embargoement des déverseurs, j'ai révisé par inadvertance aux journalistes certaines parties du rapport. Après avoir examiné les copies des journaux ce matin, monsieur le Président, je reconnais que j'avais fait

Si mes collègues du comité estiment que telle est la situation, et je crois qu'ils l'est dans un mois ou deux, je m'excuse. Après avoir des députés et plus particulièrement après du président du comité, le député de Peace River (M. Cooper), le député d'Okanagan-Similkameen (M. King), le député de Peace-Sagehen-Bulkley Valley (M. McCull) et le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) avec lesquels j'ai travaillé au sein de ce comité. Plus que toute autre chose, je tiens à ce que le rapport soit adopté avec l'impartialité qui a caractérisé l'ensemble du comité, pas au long de ses délibérations des plus fructueuses.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, puis-je dire que la Chambre accepte volontiers les excuses du député ainsi que ses déclarations pour le travail que le comité a accompli et ses bons vœux pour celui que nous continuerons d'accomplir dans la suite.

M. John A. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai pu constater avec plaisir mon honneur, au cours de la période des questions, que le député de Georgiy-Préscoitt-Russell (M. Des Brosses) a assumé la responsabilité des remarques faites par lui-même. Hier, après la période des questions, j'ai noté dans le rapport que le député avait mentionné le nom d'Ontario. Par conséquent, j'ai donné le nom de l'Ontario dans le rapport. J'ai répondu au député en disant que je ne pouvais pas le lui donner parce que nous sommes en train de discuter l'objet de la conférence de presse. Je suis sûr que cela a été passé ensuite à la direction de ma rédaction.

pas de dire cela, car nous représentons tout l'éventail politique, depuis le droit de George East jusqu'à Karl Marx.

M. Rodriguez: Je tiens à vous exprimer, monsieur le Président, l'appréciation que rien de ce que j'ai dit n'a pu nuire en quoi que ce soit au magnifique travail que vous avez accompli ensemble au comité.

M. le Président: Je tiens à remercier tous les députés, et surtout le député de Georgiy-Préscoitt-Russell (M. Des Brosses) d'être venu à la Chambre faire les déclarations qu'il vient de faire. Je félicite le député de Peace River (M. Cooper) pour sa réponse, et je remercie le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) de son intervention.

Je pourrais dire à tous les députés que voici un exemple satisfaisant de la façon dont ces questions devraient se régler entre députés à la Chambre. Je remercie les députés de leur collaboration et de leur sens des convenances dans la façon de conclure ce débat.

AFFAIRES COURANTES

MEMBRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA LOI DE MURGICHES DANS LE COURRIER

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants) vient de faire une déclaration, monsieur le Président, je suis désolé que tous les députés à la Chambre ne soient pas venus à ses observations durant de très nombreuses heures et je suis fier de voir les députés qui restent d'intervenir. Ce jour-là, le sentiment fait du Parlement un endroit où il est agréable de travailler. Je félicite les députés de l'attitude qu'ils ont adoptée à cet égard et ils ont tous. Ce jour-là ont été les plus agréables de tous.

Je tiens à remercier pour le fermer la Chambre d'un incident qui a eu lieu concernant la porte de plusieurs microphones qui ont été laissés dans les lieux sans être éteints.